

Conditions générales de services et d'utilisation (CGS/CGU)

(En vigueur à partir du 12/02/2024 – mises à jour le 01/04/2024)

Société : Petits Grains de Sens – Aurélie FUHRMANN (EI) – SIRET 98517398800017

Domiciliée au 45 rue Danielle Casanova 78440 GARGENVILLE

Contact : aurelie.fuhrmann.maz@gmail.com / 06 59 99 75 20

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Petits Grains de Sens et de son client dans le cadre de la vente de services suivants : tirage de carte et du pendule.

Toute prestation accomplie par la société Petits Grains de Sens implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés Hors Taxes (**TVA non applicable art. 293B du CGI**).

La société Petits Grains de Sens s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue comptant, lors de la commande, par le biais des prestataires de paiement PAYPAL ou STRIPE.

Clause n° 4 : Annulation

Un rendez-vous pris à moins de 14 jours ne peut faire l'objet d'aucune annulation. Il est possible de contacter Petits Grains de Sens par le biais du formulaire de contact présent sur le site Internet pour demander la modification du créneau de rendez-vous.

Clause n° 4 : Livraison

Le service commandé est livré lors du créneau de rendez-vous sélectionné par le client (avec possibilité d'un retard maximum de 30 minutes dont le client sera informé au plus tard à l'heure du rendez-vous).

Si, lors de la commande, le rendez-vous sélectionné est à moins de 14 jours, l'acceptation à ces CGS/CGU vaut renonciation à tout délai de rétractation.

Clause n° 5 : Force majeure

La responsabilité de la société Petits Grains de Sens ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 6 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Versailles.

Fait à Gargenville, le 16/03/2024